



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

N° 2025 - 3

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

Procurat ion(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine, M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(en)t absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(en)t excusé(s) :

Mme TRAULET Delphine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
17/03/2025

OBJET : Choix du maître d'oeuvre - Renouvellement du réseau Eau potable AEP - Place du petit marché et RD 1015

Date d'affichage
28/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..l.l....

et publication du :

..l.l....

Monsieur le Maire a évoqué les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (AEP) en parallèle des travaux de requalification du centre bourg. Monsieur le Maire a rappelé que les entreprises V3D-Sogeti avaient été mandatées comme maîtres d'œuvre (MOE) lors du conseil du 19 juin 2023 pour ces travaux AEP de la phase 1.

Monsieur le Maire a informé l'Assemblée que la consultation du MOE avait été déposée pour l'ensemble des tranches 2 et 3 afin de réduire le nombre de consultations à déposer.

Monsieur le Maire a préféré réunir les membres de la commission d'appel d'offre (CAO) pour ce choix même si le marché MOE n'atteignait pas les seuils obligatoires d'une CAO. La réunion s'est tenue le jeudi 13 mars à 15h ; elle a statué sur l'offre reçue le 27 février 2025.

Les membres de la commission ayant retenu l'offre de V3D/Sogeti à hauteur de 59 267.50 € HT, ont préconisé de notifier uniquement la tranche ferme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable AEP phase 2 et 3 à V3D/ Sogeti à hauteur de 59 267.50 € HT.
- **NOTIFIE** la tranche ferme comportant la place du Petit marché et ses rues adjacentes.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que toute pièce s'y rapportant ; y compris l'ouverture des budgets.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_3-DE